



Matériaux composites en bois, panneaux isolants en fibre de bois, panneaux légers en laine de bois...

Etat de la technique

Les sols en bois-ciment peuvent contenir de l'amiante.

Les autres matériaux composites en bois ne contiennent pas d'amiante et sont considérés comme non susceptibles d'en contenir:

- **Panneaux isolants en fibres de bois** (p. ex. Pavatex): en fibres de bois fines et brunâtres. De tels panneaux ne sont pas susceptibles de contenir de l'amiante (cf. aussi la fiche sur les **faux-plafonds**).
- **Panneaux légers en laine de bois** (p. ex. Schichtex®, Heraklith®, UNITEX®, UNIAKUSTIK® etc.): de tels panneaux ne sont pas susceptibles de contenir de l'amiante.

Il est toutefois possible de trouver de l'amiante dans les matériaux suivants pouvant se trouver sur ces panneaux : les **peintures**, les **mastics/enduits** et les colles (à base de **bitume** ou **non**).

Les panneaux mentionnés peuvent également contenir d'autres polluants, par exemples des **produits de protection du bois** ou des **HAP**. Cependant, lors d'une élimination en UIOM ou en cimenterie, il n'est pas nécessaire d'analyser ces polluants.

RISQUE POUR LA SANTÉ

Sans intervention

Les mesures habituelles de protection des personnes contre les poussières de construction doivent être appliquées.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Conformément à l'état de la technique, il convient de mettre en œuvre des méthodes de travail à faible libération de poussière.

Elimination

En règle générale, recyclage thermique (incinération en UIOM ou en cimenterie), généralement après broyage préalable. Toutefois, il existe aussi des systèmes de recyclage dans lesquels les panneaux sont récupérés et réintégrés dans le cycle.

